



Association Réseau des Thérapies des Troubles Alimentaires

Association reconnue organisme d'intérêt général.

Les dons et cotisations ouvrent droit à la réduction d'impôt
prévue aux articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du CGI.

SOUTENEZ-NOUS !

ARTTA est une association à but non lucratif gérée par des bénévoles parents ou professionnels. Nous vivons de subventions institutionnelles à l'année, de dons ponctuels et des adhésions. Avec ce système, et comme beaucoup d'autres associations, nous ne sommes jamais certains de pouvoir reconduire nos activités d'une année sur l'autre.

Si vous vous sentez concernés par nos missions, si vous estimez que les actions associatives d'écoute et de soutien en direction des personnes concernées et de leur entourage sont un complément nécessaire des soins, **alors soutenez-nous !**



Vous pouvez soutenir ARTTA en versant un don ou en devenant membre de l'association (montant de la cotisation annuelle : 30,00 €).

NOM : Prénom :

Adresse postale :

.....

Téléphone : Portable :

Mail :

Don

Cotisation annuelle (30 €)

Souhaitez-vous un justificatif fiscal ?

Oui

Non

Etes-vous professionnel de santé ?

Oui

Non

A adresser à la trésorière de l'association, à l'adresse suivante :

ARTTA chez Mme Westphal
3, quai Schoepflin
67000 STRASBOURG